



POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX LBJAAQ SAISON 2015

POLITIQUE DES MÉDIAS SOCIAUX

Les plateformes sociales sont définies comme des services sur Internet qui permettent aux usagers de créer des profils, de partager de l'information, des vidéos, des images, des blogues, de la musique, etc. L'objectif des plateformes sociales est de créer des communautés d'individus en ligne qui partagent des intérêts, des activités.

INTRODUCTION

La présente politique englobe les communications publiques à travers certains sites Internet tels que Facebook, Twitter, MySpace, LinkedIn, Foursquare et tous les autres médias sociaux. Elle s'applique à toutes les personnes qui sont directement impliquées dans les opérations de la Ligue de baseball Junior AA du Québec (LBJAAQ)

Ces personnes incluent : joueurs, entraîneurs, gouverneurs, directeurs-gérants, représentants accrédités d'équipes, membres du personnel administratif et du personnel de soutien des équipes, les recruteurs, les officiels arbitres et marqueurs, les responsables de dossier et les membres du comité exécutif de la Ligue.

La LBJAAQ comprend et apprécie l'importance du réseautage social à l'égard des vies personnelles et professionnelles de gens impliqués dans le circuit.

Ce forum immédiat et public permet des opportunités uniques de créer des liens et d'effectuer des promotions, cependant il s'agit aussi d'une plateforme pour la prolifération de comportements qui peuvent être inappropriés; des comportements qui peuvent proliférer au détriment de la Ligue et de ses membres.

UTILISATION

Les acteurs qui, de près ou de loin, jouent un rôle au sein de la LBJAAQ et qui utilisent et participent dans la pratique du réseautage social sont tenus aux mêmes standards que pour tout autre forum médiatique comme la télévision, la radio et les journaux.

Tous les gens impliqués doivent se conduire de façon professionnelle en tout temps puisqu'ils représentent la LBJAAQ en tout temps.

À noter qu'une fois affichés en ligne, les commentaires sont de nature publique et ne peuvent être rétractés. Tous les acteurs sont responsables de leurs commentaires.

Advenant une sollicitation d'une tierce partie pour inciter votre participation dans des activités de réseautage en raison de votre affiliation avec la LBJAAQ, la Ligue vous recommande de décliner cette demande de participation ou d'obtenir l'autorisation du président du circuit.

Les politiques de la Ligue sont édictées pour protéger toutes les parties contre le harcèlement, l'épiage, les contacts ou comportements inappropriés et peu importe leurs intentions.

MESURES DISCIPLINAIRES

Les points suivants sont des exemples de comportement à travers l'utilisation des plateformes sociales qui sont considérées comme allant à l'encontre de la présente politique et qui pourraient entraîner des mesures disciplinaires de la part de la LBJAAQ, à la discrétion du président.



POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX LBJAAQ SAISON 2015

- Déclarations dont l'objet est de critiquer le personnel de la LBJAAQ, ses programmes, ses officiels sur et hors du terrain, ses joueurs, ses équipes membres, ses propriétaires ou dirigeants, ses commanditaires ou toutes les personnes impliquées.
- Partager ou divulguer des informations confidentielles incluant, mais non limité à des pourparlers d'échanges, d'inclusion ou d'exclusion de liste de protection, d'informations médicales (blessures ou autres), de stratégies ou de plan de match et toutes autres informations de nature confidentielle.
- Partager ou divulguer des photos, des vidéos ou des commentaires qui font la promotion d'influences négatives ou criminelles incluant, mais non limités à l'usage de la drogue, l'abus d'alcool, l'intoxication publique, l'exploitation sexuelle, etc.
- Tenir des activités en ligne qui contredisent les politiques de la LBJAAQ.
- Tenir des commentaires inappropriés, dérogatoires, racistes ou sexistes de toute sorte qui vont à l'encontre des politiques établies par la LBJAAQ à cet effet.

Tous les gens impliqués de la communauté de la LBJAAQ devraient assumer qu'ils représentent la LBJAAQ ou ses équipes membres en tout temps. Ils doivent faire preuve de bon jugement lors de l'utilisation de médias sociaux.

Les utilisateurs des médias sociaux doivent démontrer discrétion et respect : si une photo ou un commentaire est considéré comme étant inapproprié pour tout autre média, alors elle ou il doit aussi être considéré comme inapproprié pour usage sur les médias sociaux.

Comme pour les médias visuels ou écrits, l'utilisation des logos des équipes membres ou de la LBJAAQ doit être en premier lieu, être approuvée par l'entité qui en est responsable.

Veuillez aviser le président de la LBJAAQ immédiatement advenant une utilisation inappropriée des réseaux sociaux.